



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection du personnel réquisitionné - enfants de soignants

Question écrite n° 27842

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire protection du personnel réquisitionné pour s'occuper des enfants de soignants. Les professionnels de la petite enfance et l'éducation nationale participent volontiers à l'effort national en accueillant les enfants du personnel soignant. Or ils ne sont pas en capacité d'exercer cette mission avec sérénité. Aucun équipement de protection (masques, gel hydroalcoolique) n'est pour l'instant mis à leur disposition afin de les protéger et protéger leur famille de cette contamination. Il demande instamment à ce que ce personnel réquisitionné soit aussi compris dans la liste des personnes prioritaires pour bénéficier de protections adaptées à la bonne marche de leur service.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27842

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2439

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)